

Envoi par courriel

Québec, le 5 février 2018

Monsieur Daniel Dagenais
Administration portuaire de Montréal
Édifice du port de Montréal
2100, avenue Pierre-Dupuy, aile 1
Montréal (Québec) H3C 3R5

**Objet : Projet de construction d'un terminal d'approvisionnement de
carburant aéroportuaire à Montréal-Est (DQ10)**

Monsieur,

Lors de la séance du 23 janvier en soirée, il a été question du contrat de location entre l'Administration portuaire de Montréal et le promoteur. À ce moment, la commission vous a demandé la possibilité de déposer ce dit contrat pour qu'elle puisse prendre connaissance des différentes conditions s'y rattachant, dont les clauses environnementales. La commission avait cependant émis la possibilité que ce contrat soit caviardé avant son dépôt. Lors des échanges, l'APM avait acquiescé à cette demande (voir le DT3, p. 45-46-47).

Bien que la réponse que vous nous avez acheminée récemment (référence DQ2.1) fasse partiellement référence aux clauses environnementales, vous vous étiez engagé à déposer une copie expurgée des aspects commerciaux du bail de location, lors de la séance du 23 janvier dernier, en soirée. La commission est toujours en attente d'un retour de votre part concernant cette demande.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 7 février 2018 prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission